

Stiftung Schweizerisches Notariat
Fondation Notariat Suisse
Fondazione Notariato Svizzero

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

Introduction

Inscrite au registre du commerce le 17 juillet 2004 (FOSC du 21 juillet 2004) et placée sous le contrôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations le 8 novembre 2004, la Fondation Notariat Suisse conclut, en 2014, son dixième exercice social.

Elle est dirigée par un Conseil de fondation, lui-même assisté par une Commission « Formation » et une Commission « Nouvelles Technologies » (dormante actuellement), ainsi que par le Comité consultatif.

Conseil de fondation

2014 aura été une année charnière pour le Conseil de la Fondation Notariat Suisse dans la mesure où les mandats de plusieurs conseillers originaires sont définitivement arrivés à leur terme statutaire (M. Jürg Schmid, M^{es} Klaus Bürgi et Pierre Philippe Courvoisier). Le Conseil a donc dû élire des remplaçants à ces membres et il en a profité pour élargir le cercle des membres du Conseil pour lui donner une assise plus large (cf. composition, ci-dessous).

En 2014, le Conseil de fondation a tenu deux séances plénières (les 11 mars et 10 septembre 2014). Deux décisions par voie circulatoire ont en outre été prises les 30 avril et 2 septembre 2014.

Au chapitre formation, l'organisation du 6^{ème} séminaire de la Fondation prévu le 1^{er} septembre 2015, à Zurich, et le 8 septembre 2015, à Lausanne, a retenu, durant l'année 2014, toute l'attention du Conseil et de la Commission Formation, plus précisément de ses sous-groupes en Suisse alémanique et romande (cf. section spécifique ci-dessous). En outre, la Fondation a octroyé un soutien de CHF 30'000.00 à la Fédération Suisse des Notaires, en lien avec l'organisation de la partie scientifique du 3^{ème} Congrès des Notaires de Suisse.

Dans le domaine des « Nouvelles Technologies », la Fondation détient toujours une participation dans la société SDMS SA et elle y occupe un siège au Conseil d'administration (par l'intermédiaire de son nouveau conseiller, M^e Jean-Pierre Becher). Le registre créé, développé et aujourd'hui commercialisé par SDMS SA est en mesure de fournir des services utiles, comme attester des pouvoirs notariaux d'un officier public ou archiver les minutes. La société SDMS SA a demandé, sans succès, une connexion entre son propre registre et le registre fédéral mis en place ultérieurement et contre toutes attentes par la Confédération. En outre, Monsieur le Prof. Piotet a rendu un avis de droit qui dénie la compétence de la Confédération à authentifier la qualité d'officier public cantonal.

M^e Philippe Frésard, à Berne, et M^e Rudolf Fasler, à Aarau, demeurent secrétaire du Conseil, resp. comptable de la Fondation, alors que la société Buchhaltungsservice J. Wälti, à Safenwil, est l'organe de révision.

Comme indiqué plus haut, la composition du Conseil de la Fondation Notariat Suisse a été fortement modifiée. M^{es} Michel Monod (président), Etienne Jeandin (vice-président), Alfio Mazzola, Grégoire Piller ainsi que Monsieur le Prof. Denis Piotet ont été réélus et M^{es} Jean-Pierre Becher, Bénédicte de Candolle, Jean-Christophe Delafontaine, Marcel Merz et Stefan Schmiedlin ainsi que Monsieur le Prof. Roland Pfäffli et MM. Jürg Morger et Daniel Boltshauser ont été nouvellement élus, tous pour une durée de trois ans à compter de 2014.

Comité consultatif

Le Comité consultatif n'a tenu aucune séance en 2014.

Commission Formation

La Commission Formation a tenu une séance plénière le 12 février 2014. Elle a résumé les enseignements à tirer des séminaires 2013 et a notamment contrôlé les aspects comptables. Elle a aussi initié les séminaires 2015, en fixant les lignes directrices. La concrétisation du thème, la planification et l'organisation des deux séminaires prévus en 2015 ont été accomplies une fois de plus de manière très professionnelle dans les sous-groupes de travail composés de MM. Jürg Morger et Jörg Schmid, assistés de M. Jürg Schmid, responsable sortant, en Suisse alémanique, et de M^{es} Etienne Jeandin, Michel Mooser et François Bianchi (ce dernier en remplacement de M^e Franco del Pero qui avait œuvré jusqu'ici) en Suisse romande.

Commission Nouvelles Technologies

La Commission Nouvelles Technologies n'a pas formellement tenu de séance en 2014.

Comme on l'a dit, le Prof. Piotet a rédigé un avis de droit sur la compétence de la Confédération à authentifier la qualité d'officier public cantonal à partir du registre fédéral prévu aux art. 7 à 9 de l'Ordonnance fédérale sur l'acte authentique électronique (RS 943.033), du 23 septembre 2011.

Divers

En lien avec la fin des fonctions de plusieurs conseillers et collaborateurs, ainsi qu'avec l'excellent séminaire 2013, le Conseil de fondation a organisé un repas de remerciement en juin 2014.

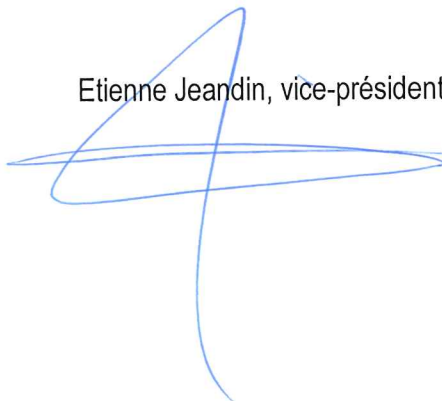
Berne, le 16 mars 2015

FONDATION NOTARIAT SUISSE

Michel Monod, président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Etienne Jeandin, vice-président

A blue ink signature with a large, sweeping loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.